

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°14

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 85 et suivants du règlement du Conseil communal de Rolle du 29 août 2014, nous avons l'honneur de présenter et de soumettre à votre approbation le budget de l'année 2022.

1. PRÉAMBULE

La Municipalité, pour le premier budget de cette nouvelle législature, doit faire face d'une part aux enjeux et impacts financiers engendrés par les effets de la révision de la péréquation intercommunale¹ et d'autre part, sur le plan fiscal, à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), mise en vigueur par le Canton en 2019, poursuivie dès 2020 par l'entrée en force de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). A ces effets, viennent s'ajouter ceux dus aux coûts liés au renforcement de la sécurité informatique, rendue indispensable suite à la cyberattaque subie par la Commune en 2021. Elle est également confrontée à la hausse des dépenses d'investissements principalement liée aux nouveaux plans de quartiers et mises en séparatif des collecteurs eaux usées et eaux claires. Le paysage financier communal est bouleversé par ces profonds changements et besoins qui ont des conséquences considérables sur son pilotage.

Ce budget s'inscrit strictement dans la continuité du budget 2021 qui présentait des chiffres similaires, la Municipalité relève que conformément aux prévisions, il faudrait 12 pts d'impôts supplémentaires pour couvrir les charges du ménage communal, soit un taux de 71.5, et afin d'amortir la dette, il faudrait encore ajouter 4 pts.

Toutefois, grâce aux entrées fiscales exceptionnelles des personnes morales en 2020 et à la marge d'autofinancement positive générée, la Municipalité a décidé de reconduire en 2022 le taux d'imposition de 2021, à savoir un taux de 59.5.

En effet, les résultats financiers de l'année 2020 resteront marqués dans les annales par ces revenus exceptionnels et uniques, dont une partie est conservée par la Commune grâce au plafonnement de l'effort fixé à 48 points d'impôts, c'est d'ailleurs ce qui a permis de dégager cette marge d'autofinancement positive. Il faut

¹ Soit la suppression au 1^{er} janvier 2019 de la valeur du point d'impôt communal écrêté pour les communes à fort potentiel fiscal, ces dernières étant écrêtées d'une partie de leurs recettes lorsque celles-ci dépassent fortement la moyenne par habitant des communes du Canton

préciser que les exercices précédents présentent un excédent de charges depuis 2013, mis à part les années 2015 et 2016 qui avaient déjà bénéficiés d'entrées fiscales importantes, survenues avant la révision du système péréquatif, qui a pris son effet complet en 2019¹. Le résultat du projet de budget pour 2022 est proche de celui de 2021, il montre un excédent net de dépenses de CHF 9'029'088. La marge brute d'autofinancement est négative à hauteur de CHF 5'178'635. La comparaison des budgets 2022 et 2021 ainsi que des comptes 2020, se présente selon le détail ci-après :

CHF	Budget 2022	Budget 2021	Variations	Comptes 2020
Charges	66'429'760	58'163'159	(8'266'601)	156'070'439
Revenus	57'400'672	49'971'862	7'428'810	160'334'375
(Déficit)/Bénéfice	(9'029'088)	(8'191'297)	(837'791)	4'263'936

Comme le montre le tableau ci-dessus, le déficit prévu pour 2022 reste abyssal. Son augmentation par rapport au budget 2021 est notamment due à l'accroissement des charges courantes nécessaires au fonctionnement de la Commune. Les principales raisons de cette situation sont décrites ci-après.

2. TABLE DES MATIERES

1. Préambule	1
2. Table des matières	3
3. Appréciation de la situation actuelle	4
3.1 Situation générale	4
3.2 Compression des charges	5
3.3 Evolution des charges cantonales et entrées fiscales	5
4. Commentaires généraux	6
4.1 Politique salariale	6
4.2 Politique d'amortissements	6
4.3 Consignes budgétaires	7
4.4 Incidences connues au 1 ^{er} octobre 2021 et contexte général	7
5. Analyses et comparatifs	8
5.1 Comparatif des budgets par nature 2022 et 2021	8
5.2 Détail des principales évolutions	8
6. Détail récapitulatif des participations intercommunales et participations statutaires	11
7. Evolution de la facture sociale	13
8. Répartition des principales charges par nature pour le budget 2022 et synthèse globale	14
9. Evolution des charges de 2016 à 2021	14
10. Etat de la dette et marge d'autofinancement	15
10.1 Etat de la dette	15
10.2 Marge d'autofinancement	15
11. Conclusion	17

3. APPRÉCIATION DE LA SITUATION ACTUELLE

3.1 Situation générale

Les finances de la Commune sont fortement préteritées par les récentes décisions du Canton. Cette situation devrait perdurer tant que les règles de répartition des charges péréquatives actuelles ne sont pas revues dans leur intégralité. Le protocole d'accord entre l'UCV² et le Canton, qui prévoit une reprise progressive et partielle de l'augmentation de la facture sociale, renommée cohésion sociale (PCS), représente pour l'année 2022, un rééquilibrage de CHF 60 millions. Ce montant a été partagé de la manière suivante, soit CHF 44 millions pour la cohésion sociale, le solde de CHF 16 millions correspond à la reprise par le Canton de l'intégralité du financement des agences d'assurances sociales (AAS), assumé par les Communes jusqu'au 31.12.2021. Pour Rolle, la partie des assurances reprisent par le Canton équivaut à une réduction de charges d'environ CHF 90'000 par année. Pour information, la part totale de la cohésion sociale à charge des Communes pour 2022, telle que présentée au projet de budget de l'Etat de Vaud, s'élève à CHF 810'939'700 (CHF 815'872'100 pour 2021), soit une réduction proche de CHF 5 millions. Par conséquent, sur les CHF 44 millions, CHF 39 millions sont absorbés par l'augmentation des charges péréquatives indirectes.

Les deux raisons principales, qui expliquent cette dégradation financière de la Commune, sont d'une part l'augmentation des charges péréquatives facturées par le Canton et décrites ci-dessus, et d'autre part par celles des associations intercommunales dont les dépenses sont chaque année plus élevées, ce qui réduit l'autonomie de la Commune. Le tableau 1 ci-dessous décrit les principales participations concernées par cet effet, l'augmentation des charges proche de 5 pts d'impôts entre 2014 et 2022 n'a pas été répercutée sur le taux d'imposition qui est resté à 59.5.

Pts d'impôt B 2022:										664'067
Participations intercommunales	Comptes							Budgets		Variation en pts d'impôt R 2014 vs B 2022
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
ENJEU - Participation à la bibliothèque intercommunale			136'500	168'120	144'501	173'020	173'020	191'000	196'560	
ENJEU - Participation aux frais de l'enseignement (adminis tratifs et primaire) (financement immobilier)	1'700'000	1'700'000	1'878'103	2'117'340	2'264'560	2'316'060	2'229'900	2'180'070	2'200'138	
ENJEU - Loyers participation des écoles	-579'670	-579'670	836'120	1'247'100	1'146'400	1'104'780	1'171'100	1'420'000	1'442'302	
ENJEU - Participation aux frais de l'enseignement (secondaire)	1'127'270	1'224'770	-559'760	-547'620	-555'600	-560'580	-560'580	-554'106	-550'601	
ENJEU - TOTAL	2'247'600	2'345'100	3'225'900	3'718'800	3'720'381	3'591'302	3'755'440	3'977'207	3'982'841	2.61
Subvention réseau AJERE	1'496'938	1'587'018	1'841'266	2'129'462	2'308'400	2'193'800	2'308'400	2'297'930	2'315'250	1.23
Participations diverses - projets régionaux DSEEN			34'640		97'278	94'664	94'051	315'500	315'500	0.48
Exonérations diverses taxes déchets			181'787	192'427	191'791	191'250	211'598	191'340	207'700	
Subvention sacs taxés pour les naissances			17'480	12'520	16'240	16'320	12'080	2'000	20'000	
Exonérations	-	-	199'267	204'947	208'031	207'570	223'678	193'340	227'700	0.34
Subventions culturelles, sportives Et sociales - Casino Théâtre	68'000	125'000	125'000	135'000	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000	0.11
Subventions culturelles, sportives Et sociales - SESAME	82'022	99'207	114'607	120'180	120'738	119'460	127'327	138'000	138'000	0.08
Totaux	3'894'560	4'156'324	5'540'680	6'308'389	6'594'828	6'346'796	6'648'897	7'061'977	7'119'291	4.86

Tableau 1

Finalement, grâce aux entrées fiscales extraordinaires importantes de l'année 2020 et la protection du plafond de l'effort fixé à 48 pts d'impôts³, la Commune devrait être en mesure de financer les charges de son ménage communal sans devoir recourir à l'emprunt jusque dans le courant de l'été 2022.

² Protocole d'accord entre l'UCV et le Canton daté du 25 août 2020, qui prévoit un rééquilibrage financier en faveur des communes, par une reprise progressive et partielle de la facture sociale, renommée cohésion sociale.

³ Plafond de l'effort fixé à 48 pts d'impôts pour les années 2020, 2021 et 2022.

3.2 Compression des charges

La Municipalité a compressé les charges autres que celles liées à l'entretien de bâtiments, routes, etc., sous peine de voir le patrimoine immobilier de la Commune se détériorer dangereusement. Une telle approche présente aussi le risque de reporter des charges plus lourdes sur les années futures, par des travaux importants qui seront à effectuer dans l'urgence. Nous rappelons que la marge de manœuvre de la Commune reste extrêmement limitée. En moyenne, 80% environ des charges budgétées sont incompressibles, constituées principalement de frais du Canton, d'associations, d'amortissements ou encore d'intérêts et contrats de services. Voir graphique numéro 2 ci-après.

3.3 Evolution des charges cantonales et entrées fiscales

Ces dernières années, la facture sociale, charge Cantonale, s'est systématiquement inscrite à la hausse. De plus, la décision de 2016 de supprimer la valeur du point d'impôt écrêté⁴, comme référence dans les calculs, a fortement impacté notre Commune, qui est une importante contributrice par la valeur élevée de son point d'impôt.

Le but visé par le Canton par cette suppression est d'accroître la solidarité entre les communes les plus nanties et celles dont les ressources fiscales sont plus faibles ; d'aider les communes les plus touchées par les pertes fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises⁵ ; de préserver l'intérêt des communes à affecter des zones au développement économique et de favoriser les communes qui assument des charges de ville-centre.

Pour davantage de précisions, on se référera à l'exposé des motifs et projet de loi du Canton, datant de septembre 2017, qui définit les modifications apportées à la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC).

Il est important de rappeler que le plafond de l'effort passe de 45 points en 2018 et 2019 à 48 points pour les années 2020, 2021 et 2022 ; de plus les recettes conjoncturelles ont été exclues du calcul de ce plafond dès 2020.

La Commune n'en bénéficie pas en 2022.

3.4 Effet pervers pour la Commune de Rolle

Le tableau 2, ci-après, illustre bien la situation. Le nombre de points d'impôts nécessaires pour couvrir les charges péréquatives passe de 36.8 pts en 2015 à plus de 44 pts en 2022. Par conséquent, le solde à disposition pour couvrir le coût des services à la population, diminue année après année ; pour 2022 il n'est que d'un peu plus de 10 millions. En comparant les années 2016 et 2017, années où le total des entrées fiscales est proche, on constate que le solde à disposition de la Commune est quant à lui réduit de 3 millions.

Conclusion, la charge péréquative reste très élevée et ne s'aligne pas sur la baisse des entrées fiscales.

⁴ Les communes à forte capacité financière sont écrêtées d'une partie de leurs recettes lorsque celles-ci dépassent fortement la moyenne des communes. Cet écrêtement finance directement une partie de la facture sociale (116.1 millions selon le décompte 2022/112.2 millions en 2021/119.8 millions en 2020).

⁵ Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), adoptée par le peuple le 19 mai 2019, consistant principalement à abolir les privilèges fiscaux des sociétés à statuts spéciaux. Sous le régime précédent, une entreprise qui réalisait la majorité de son chiffre d'affaires à l'étranger pouvait bénéficier d'un taux d'imposition réduit.

Données communales								Résultats péréquatifs					
Source	Années	Revenus déterminants	Revenus conjoncturels	Taux	Point impôt	Population	Pt impôt p/h	Total charges péréquatives	Charges conjoncturelles	Total charges péréquatives et conjoncturelles	Nbre points impôts	Soit en % revenu	Solde revenus à disposition commune (sans les prélèvements conjoncturels)
Cptes	2014	21'214'000	2'860'109	59.50	356'538	5'900	60.43	10'318'000	1'273'637	11'591'637	28.94	48.6%	10'896'000
Cptes	2015	38'147'000	3'186'599	59.50	641'126	6'047	106.02	23'618'000	1'316'945	24'934'945	36.84	61.9%	14'529'000
Cptes	2016	49'670'000	2'251'315	59.50	834'790	6'142	135.91	32'961'000	983'720	33'944'720	39.48	66.4%	16'709'000
Cptes	2017	49'034'000	1'949'512	59.50	824'101	6'225	132.39	35'384'000	840'073	36'224'073	42.94	72.2%	13'650'000
Cptes	2018	38'915'000	2'327'054	59.50	654'034	6'246	104.71	26'689'393	1'000'840	27'690'233	40.81	68.6%	12'225'607
Cptes	2019	45'579'516	3'282'639	59.50	766'042	6'245	122.66	34'275'807	1'488'950	35'764'757	44.74	75.2%	11'303'709
Cptes	2020	115'634'547	2'342'428	59.50	1'943'438	6'259	310.50	96'131'077	1'037'870	97'168'947	49.46	83.1%	19'503'470
Budget	2021	32'472'000	1'973'000	59.50	545'748	6'300	86.63	22'391'000	1'488'950	23'879'950	41.03	69.0%	10'081'000
Budget	2022	39'812'000	2'284'000	59.50	669'109	6'400	104.55	29'467'741	1'037'870	30'505'611	44.04	74.02%	10'344'259

Tableau 2

4. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

4.1 Politique salariale

La Municipalité a prévu au budget des salaires 2022, une enveloppe représentant une diminution de 0.6 % de la masse salariale par rapport au budget salaires 2021 (rotation du personnel) et ceci en adaptant une hausse de 1 % des salaires.

Les raisons de cette baisse au budget des salaires 2022 s'expliquent d'une part par le départ à la retraite fin 2021 d'une concierge des écoles (travaillant pour ENJEU mais salariée par la Commune), ce poste étant repris par ENJEU. Et d'autre part, la cotisation auprès de la SUVA pour les accidents professionnels (prise en charge par l'employeur) baisse de 0.9758 % à 0.6808 % dès le 1^{er} janvier 2022. Celle pour les accidents non professionnels (partagée entre l'employeur et les employés) baisse également de 1.85 % à 1.54 %. Il s'agit de la restitution de l'excédent résultant de la COVID-19, car il y a eu moins d'accidents professionnels durant la période sanitaire.

Par contre, la cotisation CIP part employé augmente de 1 %, elle passe de 8 % à 9 % dès le 1^{er} janvier 2022. Cette charge étant intégralement prise en charge par les employés, elle n'a aucune incidence sur le budget salaires 2022.

4.2 Politique d'amortissements

Sur demande de la commission des finances, la Municipalité applique la politique d'amortissements depuis le budget 2008. Celle-ci est fondée sur les critères suivants :

1. L'amortissement démarre au moment où l'usage de l'objet concerné commence. Si une inconnue importante au niveau du montant net demeure sur un des points suivants, la Municipalité peut décider de le décaler jusqu'au moment où le montant final sera connu :
 - a. montant des factures
 - b. montant des recettes à facturer
 - c. montant des prélèvements
 - d. montant des éventuelles subventions.
2. Lors de l'élaboration du budget, les amortissements sont prévus dans l'année de la prise d'usage (pour autant que celle-ci soit établie au moment du budget) sous réserve de la condition 1. Si le montant déterminant n'est pas connu, l'amortissement sera calculé sur la base du montant du préavis. L'amortissement comptabilisé à la clôture pourra être différent de celui budgétisé dans la mesure où il sera basé sur le montant effectif.

3. Pour les comptes, la Municipalité, une fois le montant investi connu, peut proposer l'amortissement d'un investissement lors de la clôture annuelle.
4. La Municipalité est compétente pour proposer des amortissements extraordinaires.

4.3 Consignes budgétaires

Les prévisions suivantes ont en outre prévalu lors du calcul du budget 2022 :

- La Municipalité a souhaité présenter les dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.
- La Municipalité a raisonnablement limité les dépenses de fonctionnement.
- Incidences connues au 1^{er} octobre 2021 dans un contexte général : charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture sociale cantonale, le versement au fonds de péréquation intercommunale ou les budgets des associations.
- Eléments comptables des exercices 2019 et 2020.
- Contenu des budgets antérieurs.

4.4 Incidences connues au 1^{er} octobre 2021 et contexte général

Au niveau des recettes, conformément au préavis 2021 – 2026 / N° 10 qui a été adopté le 5 octobre 2021, fixant le taux d'imposition pour l'année 2022, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Les encaissements de 2019 à 2021.
- La croissance escomptée de la population.
- L'augmentation à taux constant de la capacité contributive moyenne des Rollois.
- La mise en vigueur de la RFFA au 1^{er} janvier 2020.
- Une aide financière fédérale pour la RFFA, redistribuée par le Canton aux communes, basée sur les entrées fiscales des personnes morales de 2020.
- Les événements extraordinaires de 2021 connus à ce jour.

Cette approche a été confrontée avec les documents actualisés tous les mois par le Receveur du Canton (Service fiscal). L'affinement des méthodes de calcul de l'Etat invite à une certaine prudence quant aux chiffres finaux de 2021, compte tenu de deux phénomènes distincts :

- 1) Le domicile fiscal est arrêté au 31 décembre. Par conséquent, des impôts déjà perçus peuvent jusqu'à cette date faire l'objet d'un « transfert » au détriment de la Commune ou inversement si la personne physique ou morale concernée, quittant son lieu de résidence actuelle, s'établissait à Rolle avant la fin de l'année.
- 2) La répartition sur l'année en cours et celle à venir (transitoires) ne nous est communiquée qu'à la fin de l'exercice ; elle peut selon les cas représenter un montant important.

En conséquence, le service des Finances a adopté une position fondée sur la légère croissance de la population estimée en 2022. Concernant le calcul des personnes morales, elle s'est basée sur l'estimation effectuée par l'Administration cantonale des impôts, qui a mesuré l'impact de la mise en vigueur de la RFFA, des effets de la crise sanitaire, ainsi que de l'établissement de nouvelles sociétés sur le territoire communal.

Charge étatique : un calcul provisoire des participations communales pour 2022 a été établi par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Il prend en considération la diminution des entrées fiscales des personnes morales prévues pour 2022 par rapport à l'année exceptionnelle de 2020. Le plafond de l'effort⁶ fixé à 48 points d'impôts pour 2022 n'impacte pas notre Commune, qui ne l'atteint pas, selon les informations dont nous disposons actuellement.

5. ANALYSES ET COMPARATIFS

5.1 Comparatif des budgets par nature 2022 et 2021

	CHARGES	2022	2021	DIFF.	%	2022 %/Total	2021 %/Total
30	AUTORITES ET PERSONNEL	6'577'223	6'616'611	-39'388	-0.60%	9.90%	11.38%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	10'738'446	9'687'059	1'051'387	10.85%	16.17%	16.65%
32	INTERETS PASSIFS	621'360	839'000	-217'640	-25.94%	0.94%	1.44%
33	AMORTISSEMENTS	3'399'643	3'039'434	360'209	11.85%	5.12%	5.23%
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	40'264'259	33'216'652	7'047'607	21.22%	60.61%	57.11%
36	AIDES ET SUBVENTIONS	3'432'710	3'344'470	88'240	2.64%	5.17%	5.75%
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS	582'609	694'933	-112'324	-16.16%	0.88%	1.19%
39	ATTRIBUTIONS AUX FONDS	813'510	725'000	88'510	12.21%	1.22%	1.25%
	TOTAUX	66'429'760	58'163'159	8'266'601	14.21 %		
	REVENUS	2022	2021	DIFF.	%	2022 %/Total	2021 %/Total
40	IMPOTS	41'606'000	34'227'000	7'379'000	21.56%	72.48%	68.49%
41	PATENTES, CONCESSIONS	205'000	205'000			0.36%	0.41%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	3'714'982	3'720'822	-5'840	-0.16%	6.47%	7.45%
43	TAXES, EMOL., PRODUITS DES VENTES	7'134'576	7'367'770	-233'194	-3.17%	12.43%	14.74%
44	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	603'000	334'000	269'000	80.54%	1.05%	0.67%
45	PART. ET REMB. COLLECT. PUBLIQUES	3'107'110	3'185'173	-78'063	-2.45%	5.41%	6.37%
46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	84'695	84'695			0.15%	0.17%
48	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	131'799	122'402	9'397	7.68%	0.23%	0.24%
49	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	813'510	725'000	88'510	12.21%	1.42%	1.45%
	TOTAUX	57'400'672	49'971'862	7'428'810	14.87 %		
	Résultat (excédent de charges) / bénéfice	-9'029'088	-8'191'297	-837'791			

Tableau 3

5.2 Détail des principales évolutions

Autorités et personnel (30) : les charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnisations. En 2022, le nombre d'EPT (emplois à plein temps) diminue légèrement de 0.5, soit 54.2 au budget 2021 à 53.7 en 2021 (y compris 9 apprentis). Cette réduction s'explique par la reprise d'un poste de concierge au Martinet par Enjeu. Le résultat est une diminution de l'enveloppe globale de CHF 39'388.

Biens, services, marchandises (31) : l'augmentation significative de ce poste provient d'une part, des besoins liés au fonctionnement de la Commune, comme l'enveloppe de CHF 215'000.- prévue afin de couvrir les ressources nécessaires à la mise en place des recommandations dues à la cyberattaque subie en 2021. Et d'autre part, par l'obligation de la mise en conformité des bâtiments du Temple et de la Couronne pour les besoins des

⁶ Correspond au montant maximum qu'une commune peut être amenée à contribuer à la péréquation directe (péréquation intercommunale) et indirecte (facture sociale). Ce maximum s'exprime en nombre de points d'impôt communal (art. 5 al. 2 LPIC). Décision valable pour les années 2020 et 2021.

personnes atteintes de handicaps physiques et sensoriels, de la remise en état du Skate parc, du coût des études liées au RPGA⁷, ainsi que divers travaux et remplacement d'installations au camping.

Intérêts passifs (32) : la diminution des intérêts passifs par rapport au budget 2021 est principalement due à l'absence d'intérêts négatifs générés par le surplus de liquidités sur nos comptes bancaires, problématique liée aux entrées fiscales exceptionnelles des personnes morales de 2020. Cette baisse est toutefois atténuée par une légère hausse des intérêts, générée par les nouveaux emprunts qui seront nécessaires au financement des investissements prévus par préavis. Il est également important de rappeler que la marge d'autofinancement exceptionnelle de 2020, ne permettra certainement pas de couvrir l'intégralité du manque de liquidité due à la marge d'autofinancement négative budgétée pour 2022. Par chance, ces effets restent faibles grâce au niveau historiquement bas des taux d'intérêts.

Amortissements (33) : la charge d'amortissement augmente sensiblement. Les principales raisons sont décrites sur le tableau ci-après :

33 - Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	Budget 2022	Budget 2021	Variation	Détails - Explication des variations
Travaux Grand-Rue	703'380	703'380	-	
Travaux de génie civil	181'745	186'475	- 4'730	"PM48/2016-2021 Etude chauffage à distance" retirée. Amortissement "PM58/2016-2021 Aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré", dès 2022
Collecteurs	429'630	405'450	24'180	Amortissement complémentaire du PM35/2016-2021 Remplacement des collecteurs EC et EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles
Collèges et terrains de sport	319'800	319'800	-	
Divers bâtiments (Casino, La Cure, Barcarolle, Tennis Club, Caserne)	371'610	419'394	- 47'784	PM89/2011-2016 Fin d'amortissement de la balayeuse en 2021. PM20/2011-2016 PPA "Au Château" amorti en 2021. Fin d'amortissement des rénovation du Tennis (PM21/2011-2016)
Travaux de rénovation du Port	212'205	212'205	-	
Crédit d'étude Halle non chauffée	70'000	70'000	-	PM49/2016-2021 - Amorti sur 2022 caren cours, budget reporté en 2022
Etude interface Gare CFF PM57/2016-2021	146'000	-	146'000	PM57/2016-2021 - Amorti en une fois
Divers amortissements	45'250	15'400	29'850	PM47/2016-2021 modifié en faveur de 2 véhicules électriques. PM60/2016-2021 mise en route de la vidéosurveillance Gd-Rue en 2022.
Participation navette de sauvetage	8'000	8'000	-	
Informatique - nouvel ERP	101'610	101'610	-	
Préavis 2022 en cours de validation	262'693		262'693	PM2/2021-2026 - Crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public "Plan Lumière" PM7/2021-2026 - Crédit d'étude et de mise en oeuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes PM8/2021-2026 - Demande de crédit de construction Réaménagement du tronçon inférieur de la route des Quatre-Communes, entre la rue du Temple et l'aval du giratoire de l'avenue Général-Guisan / route des quatre-communes PM12/2021-2026 - Crédit pour un audit de l'Administration communale
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	2'851'923	2'441'714	410'209	
Bâtiments divers	287'720	287'720	-	
Amortissements totaux du patrimoine financier	287'720	287'720	0	
Amortissements nets totaux	3'139'643	2'729'434	410'209	
Défaissances (débiteurs)	260'000	310'000	- 50'000	
Amortissements bruts totaux	3'399'643	3'039'434	360'209	

Tableau 4

Remboursements, participations et subventions aux collectivités publiques (35), aides et subventions (36) : ce poste est principalement composé des charges étatiques⁸ relevant de la péréquation directe et indirecte. Ces charges se sont systématiquement inscrites à la hausse ces dernières années, dont l'effet s'est encore accentué par la suppression de la valeur du point d'impôt écarté comme référence dans les calculs. Rolle, importante contributrice par la valeur élevée de son point d'impôt, est particulièrement impactée par cette méthode de calcul. Le plafond de l'effort reste quant à lui identique à 2021, soit à 48 pts d'impôts. Pour l'atteindre, la Commune devrait recevoir environ 20 millions de rentrées fiscales supplémentaires à celles prévues au budget.

⁷ Règlement du plan général d'affectation

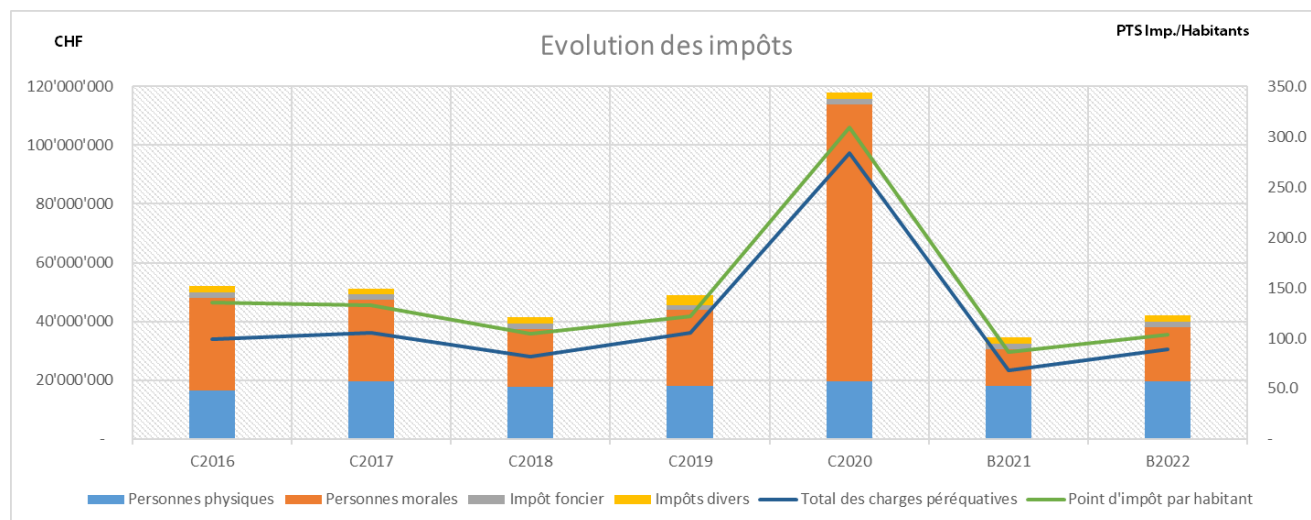
⁸ Le montant total de la facture sociale à charge des communes est budgété à CHF 810'939'700 pour 2022 (CHF 815'872'100 en 2021, 824'863'600 en 2020 et CHF 817'485'000 en 2019).

Pour plus de détail sur l'évolution des ces charges, le tableau 2 démontre bien l'augmentation au fil du temps du nombre de pts d'impôts nécessaires au financement des charges péréquatives. Rappelons que la Commune n'a aucun pouvoir de décision sur ce poste.

Attribution aux fonds et financements spéciaux (38) : la diminution s'explique par la réduction des marges sur le service du gaz, de l'épuration et du Port Ouest.

Impôts (40) : les entrées fiscales budgétées pour 2022 sont supérieures à celles de 2021. Cette augmentation est due au remboursement du Canton de plus de 8 millions basé sur les revenus fiscaux des personnes morales de 2020, pris en compte pour le calcul des acomptes des charges péréquatives de 2022. Ce montant sera ajusté lors de la réception du décompte définitif prévu en été 2023, conformément au règlement de la R-RFFA⁹.

Comme démontré dans le graphique 1 ci-dessous, la part représentant les personnes physiques reste stable, alors que celle des personnes morales varie fortement. Le total des charges péréquatives évolue différemment de celui des entrées fiscales. Ces dernières se réduisent fortement, alors que les charges cantonales demeurent élevées.



Graphique 1

Taxes, émoluments et produits des ventes (43) : la diminution constatée concerne l'absence de facturation liée à l'utilisation du domaine public par le chantier d'Implénia situé à la Rue du Temple.

Participations et remboursements de collectivités publiques (45) : ce poste reste stable et n'appelle pas de commentaire particulier.

⁹ R-RFFA = Règlement sur les modalités de répartition de la compensation fédérale visant à atténuer les effets de la mise en œuvre de la RFFA

6. DETAIL RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES ET PARTICIPATIONS STATUTAIRES

Participations intercommunales	Comptes						Budgets		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation Conseil Régional Nyon	118'525	118'564	121'343	123'740	124'500	124'920	124'920	128'000	128'000
Participations des communes ou associations	-90'000	-92'111	-90'000	-90'000	-90'000	-91'000	-91'000	-91'000	-91'000
Participations au fonds Nyon région tourisme	95'352	99'506	95'222	85'649	94'587	93'947	93'947	76'500	76'500
Participations à Nyon région tourisme	60'000	60'000	60'000	60'000	8'346	71'789	71'789	70'250	70'340
Participation Rolle AIER - Générale	775'821	723'261	694'543	597'482	612'702	778'321	778'321	811'177	798'975
Participation Rolle AIER - Amortissements	595'450	541'592	528'743	521'541	518'262	523'590	523'590	514'342	513'631
Participation Rolle AIER - micro-polluant			52'254	52'254	53'181	53'370	53'370	57'600	57'600
ENJEU - Participation à la bibliothèque intercommunale			136'500	168'120	144'501	173'020	173'020	191'000	196'560
ENJEU - Participation aux frais de l'enseignement (administratifs)	1'700'000	1'700'000	1'878'103	2'117'340	2'264'560	2'316'060	2'229'900	2'180'070	2'200'138
ENJEU - Loyers participation des écoles (primaire)	-579'670	-579'670	836'120	1'247'100	1'146'400	1'104'780	1'171'100	1'420'000	1'442'302
ENJEU - Participation aux frais de l'enseignement (secondaire)	1'127'270	1'224'770	934'937	733'860	720'520	558'022	742'000	740'243	694'442
Participation aux charges du SDIS	169'563	170'984	188'800	193'504	196'544	196'129	196'129	201'600	233'600
Participation aux charges de la PC régionale	105'610	99'858	100'388	109'568	112'975	114'903	114'903	127'400	126'000
Participation au fonctionnement ARAS	81'365	89'031	87'134	74'888	80'954	86'580	86'580	109'120	17'800
Subvention réseau AJERE	1'496'938	1'587'018	1'841'266	2'129'462	2'308'400	2'193'800	2'308'400	2'297'930	2'315'250
Participation charges cantonales - AVASAD - soins à domicile	470'099	502'044	531'000	562'371	577'348	572'700	572'700	-	-
Participation Fondation de la Côte	14'740	14'750	15'118	15'355	15'563	15'615	15'615	10'000	10'000
Divers	121'783	121'783	1'466'313	-	-	-	-	-	-
Total des participations intercommunales	6'262'846	6'381'380	8'918'024	8'160'800	8'403'948	8'325'965	8'604'704	8'290'126	8'239'537

Autres participations statutaires	Comptes						Budgets			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Dons, aides et subventions casuels							50'000	-	23'346	50'600
Participations diverses – projets régionaux			34'640				97'278	94'664	94'051	315'500
Subventions culturelles, sportives & sociales	119'270	107'920	70'606	76'550	85'581			72'343	60'700	41'000
Subventions école de musique		44'250	53'182	55'686	62'330			62'291	60'070	70'000
Dons, aides et subventions casuels	25'733	49'545	25'319	31'560	34'455			9'355	21'480	31'700
Subventions culturelles, sportives & sociales	68'000	125'000	125'000	135'000	140'000			140'000	140'000	140'000
Subventions culturelles, sportives & sociales	14'956	29'902	32'253	32'715	32'743			36'566	27'557	53'000
Participation du canton à la culture, les loisirs et le sport	-8'800		-14'280	-12'680	-12'680			-10'584	-12'390	-10'000
Participation aux coûts du trafic régional	334'762	338'064	381'402	379'988	462'082			437'747	282'279	413'400
	-	348'254	174'127	-	-					
Subventions pour l'acquisition de vélos électriques	3'510	2'700	4'800	6'600	10'950			7'965	17'100	15'000
Participation aux coûts du trafic régional			5'000	5'000	5'000			5'000	5'000	5'000
Dons, aides et subventions casuels	-	16'450	11'550	13'533	8'850			1'604	15'364	15'000
Participation du canton à l'aménagement du territoire	-7'500	-5'000	-12'158	-	-4'400			-	-	-
Participation aux frais de l'enseignement	8'084	8'935	8'733	8'597	8'777			8'513	8'403	8'700
Participation paroisse – langue allemande	417	305	473	282	252			250	279	-
Participation au centre funéraire régional	16'868	15'114	16'175	15'046	15'347			13'662	11'654	13'800
Participation Fondation accueil de jour	29'480	29'500	30'235	30'710	31'125			31'230	31'225	34'650
Participation Fondation vaudoise de probation	1'179	1'180	1'209	1'228	1'245			1'249	1'249	1'300
Participation – programme EVAM, migrants	3'448	3'600	1'775	2'700	-			-	-	2'000
Subventions culturelles, sportives & sociales	82'022	99'207	114'607	120'180	120'738			119'460	127'327	138'000
Exonérations diverses taxes déchets			181'787	192'427	191'791			191'250	211'598	207'700
Subvention sacs taxés pour les naissances			17'480	12'520	16'240			16'320	12'080	20'000
Aides complémentaires communales	59'250	38'729	14'763	14'525	15'694			14'690	14'231	23'500
Aides sociales casuelles	7'373	5'272	1'497	965	1'009			500	2'000	12'000
	-	-	5'000	-	-					
Subvention quartier solidaire			72'000	72'000	72'000			48'000	-	-
		39'209	18'320	-	-					
Subventions aide au logement	16'986	14'436	12'504	10'584	7'620			5'610	30'834	34'700
Total des autres participations statutaires	775'040	1'312'572	1'387'998	1'205'716	1'454'528			1'307'684	1'185'438	1'600'190
Total global des participations	7'037'886	7'693'952	10'306'022	9'366'516	9'858'476			9'633'650	9'790'143	9'841'037

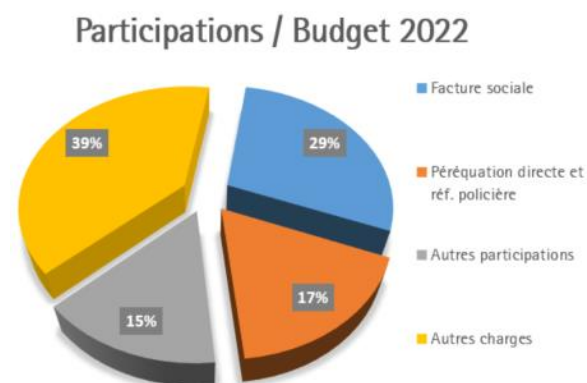
7. EVOLUTION DE LA FACTURE SOCIALE

Evolution de la péréquation intercommunale	Comptes						Budgets		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation charges cantonales - assurances maladie & accidents	755'787	1'608'783	2'442'780	2'566'165	1'850'818	2'543'760	13'345'990	2'232'000	3'108'721
Participation charges cantonales - PC à Domicile & hébergement	2'740'101	5'832'633	7'706'790	8'096'062	5'539'527	8'877'565	26'129'918	4'370'000	5'878'573
Participation charges cantonales - facture sociale - RI	2'984'065	6'351'939	8'337'580	8'758'713	6'254'688	8'434'225	28'569'508	4'778'000	6'427'420
Participation charges cantonales - facture sociale - aides	1'314'074	2'797'164	3'713'490	3'901'059	2'565'248	3'724'555	12'365'371	2'068'000	2'781'897
Participation charges cantonales - facture sociale - acompte	264'578	563'186	1'237'760	1'300'280	1'239'279	1'484'425	-	-	-
Participation charges cantonales - facture sociale - bourses	348'652	742'154	947'053	994'889	686'959	992'275	3'384'333	566'000	761'389
Revenus des dépenses thématiques	-41'331	-400'000	-	-	-	-	-	-	-
Total de la facture sociale	8'365'926	17'495'859	24'385'453	25'617'167	18'136'520	25'056'805	83'795'120	14'014'000	18'958'000
Participation au fonds de péréquation	6'791'433	9'900'000	10'918'452	12'789'084	11'060'477	15'352'254	39'314'319	10'656'000	12'716'632
Participation/Déduction fonds de péréquation	-2'310'430	-2'300'000	-2'535'000	-2'860'000	-2'543'662	-2'573'551	-2'602'379	-2'585'000	-2'559'632
Plafonnement de la charge péréquative						-3'314'096	-26'429'068	-	-
Total de la péréquation directe	4'481'003	7'600'000	8'383'452	9'929'084	8'516'815	9'464'607	10'282'872	8'071'000	10'157'000
Participation à la réforme policière	1'008'788	985'423	1'300'043	1'418'260	1'312'090	1'524'660	3'090'955	1'231'000	1'391'000
Total de la réforme policière sociale	1'008'788	985'423	1'300'043	1'418'260	1'312'090	1'524'660	3'090'955	1'231'000	1'391'000
Total des charges péréquatives	13'855'717	26'081'282	34'068'948	36'964'511	27'965'425	36'046'072	97'168'947	23'316'000	30'506'000
Total des participations yc charges péréquatives	20'893'603	33'775'234	44'374'970	46'331'028	37'823'901	45'679'722	106'959'090	33'206'316	40'347'037

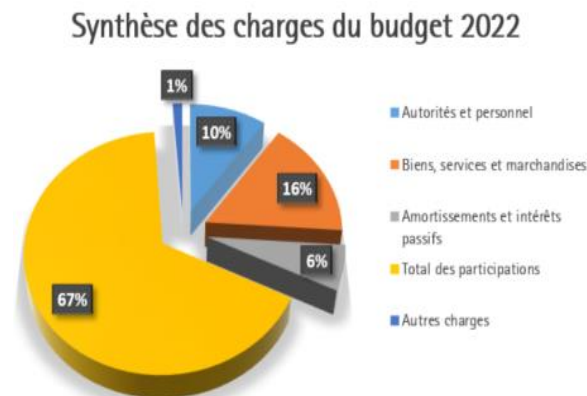
8. RÉPARTITION DES PRINCIPALES CHARGES PAR NATURE POUR LE BUDGET 2022 ET SYNTHÈSE GLOBALE

La cohésion sociale, charge cantonale, représente à elle seule le 29 % du total des charges budgétées.

La répartition des charges hors participations reste dans la moyenne des années précédentes.



Graphique 2



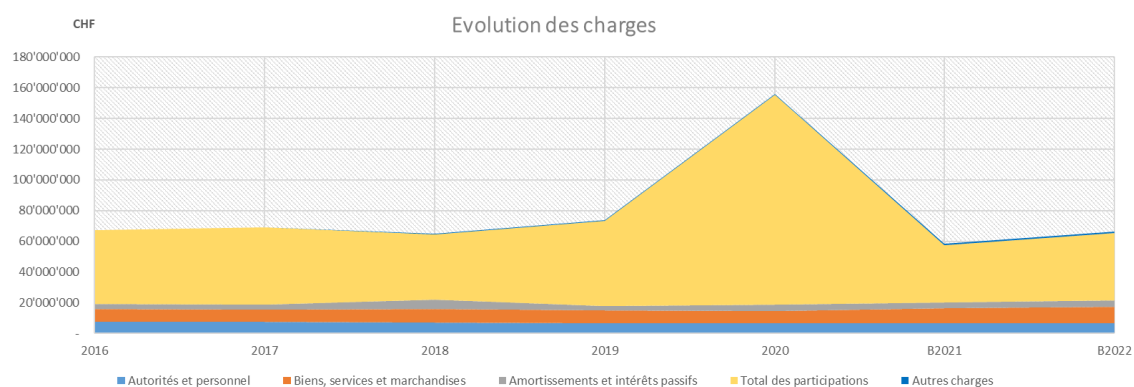
Graphique 3

9. EVOLUTION DES CHARGES DE 2016 À 2021

Les charges maîtrisables (hors participations) restent stables, conformément au tableau 4 et graphique 4 ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022
Autorités et personnel	7'490'506.20	7'349'104.06	6'890'705.96	6'812'396.44	6'427'716.13	6'616'611.00	6'577'223.00
Biens, services et marchandises	8'650'851.28	8'073'035.47	8'803'302.92	7'952'712.56	8'304'122.35	9'687'059.00	10'738'446.00
Amortissements et intérêts passifs	3'240'770.10	3'142'214.90	6'062'876.97	3'228'503.01	3'776'497.32	3'878'434.00	4'021'003.00
Total des participations	47'965'086.16	50'587'930.63	42'926'634.93	55'359'665.47	137'106'604.22	37'256'054.65	44'279'577.52
Autres charges	60'000.00	60'000.00	378'479.00	456'350.00	455'499.10	725'000.00	813'510.00
	67'407'213.74	69'212'285.06	65'061'999.78	73'809'627.48	156'070'439.12	58'163'158.65	66'429'759.52

Tableau 4



Graphique 4

10. ETAT DE LA DETTE ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

10.1 Etat de la dette

Liste des emprunts contractés – valeurs prévisionnelles au 31.12.2022 (en CHF) :

Prêteur	Taux fixe / variable	Taux	Échéance	Durée résiduelle	Capital restant dû
Postfinance	Fixe	1.40%	02.02.2022	0.09	1'640'000
BCV	Fixe	1.50%	06.05.2022	0.35	1'600'000
Postfinance	Fixe	1.82%	05.01.2024	2.01	4'300'000
Postfinance	Fixe	1.26%	16.05.2024	2.38	4'300'000
SUVA	Fixe	0.29%	13.11.2024	2.87	4'000'000
Fonds AVS	Fixe	0.49%	28.05.2025	3.41	3'000'000
Fonds AVS	Fixe	0.69%	28.05.2027	5.41	2'000'000
Fonds AVS	Fixe	0.77%	03.04.2028	6.26	3'000'000
CP Migros	Fixe	0.9%	13.11.2031	9.87	5'000'000
Luzerner PK	Fixe	1.11%	05.04.2033	11.27	3'000'000
Luzerner PK	Fixe	0.94%	14.03.2034	12.21	5'000'000
Endettement net au 31.12.2021					36'840'000
	Remboursements d'emprunt prévus				- 4'000'000
	Renouvellement CT en juin 2022				4'000'000
	Marge autofinancement négative en 2022: CHF -5'178'000		Financement à partir du 2ème semestre		2'600'000
	Nouveaux investissements accordés et en cours				4'000'000
	Investissements futurs planifiés sur 2022				7'165'000
Endettement net au 31.12.2022					50'605'000

Tableau 5

Le plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026 fera l'objet d'un préavis séparé.

10.2 Marge d'autofinancement

Pour mémoire, le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des opérations relatives à l'activité d'une collectivité. Sa structure a notamment été pensée afin d'assurer une marge d'autofinancement positive aux collectivités publiques en temps normal.

En effet, parmi les opérations comptabilisées dans ce compte, les imputations internes (39 et 49), les amortissements du patrimoine administratif et financier (330, 331 et 332) et les éventuels amortissements du découvert (333) sont de nature purement comptable et non-matérielles, ils n'engendrent ni encaissements ni décaissements. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde de fonctionnement.

Dès lors, en équilibrant leur compte de fonctionnement (comme le recommandent les concepteurs du plan comptable et la loi sur les finances des communes vaudoises), les collectivités publiques devraient dégager une marge d'autofinancement positive à la hauteur des amortissements du patrimoine administratif et financier.

Les communes s'assurent ainsi la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leur dette. C'est la raison pour laquelle la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissements), constitue un indicateur important dans l'évaluation des moyens d'assurer la subsistance d'une collectivité publique et sa capacité d'investissement.

Pour la commune de Rolle, on constate une **marge négative** à hauteur de **CHF 5'178'635** conformément au tableau 6 ci-après et pour la deuxième année consécutive.

Marge d'autofinancement	Budget 2022	Budget 2021	Variation B2022 / B2021	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Résultat (Perte) / Profit	(9'029'088)	(8'737'597)	(291'491)	4'263'936	(2'885'523)	(2'143'971)	(742'014)	1'768'586
Amortissements	3'399'643	3'039'434	360'209	2'936'082	2'846'886	5'743'664	2'889'442	4'438'647
Attributions et prélèvements aux financements spéciaux								
/Défalcation débiteurs	450'810	572'531	(121'721)	1'112'109	2'640'713	(2'899'391)	(947'756)	(533'591)
Marge d'autofinancement	(5'178'635)	(5'125'632)	(53'003)	8'312'127	2'602'076	700'302	1'199'672	5'673'642

Tableau 6

Comptes affectés

Les comptes affectés concernent les équipements communautaires (centre 423), les égouts et l'épuration (centre 460), les ports (470 et 471), le service du gaz (830). Ces comptes ne présentent aucun impact sur le budget, comme ils sont équilibrés à chaque exercice par les encaissements annuels ou, s'ils ne sont pas suffisants, par une réserve constituée à cet effet.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

11. CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2021-2026 / N° 14 de la Municipalité du 1er novembre 2021,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2022 de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de CHF 9'029'088.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 8 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

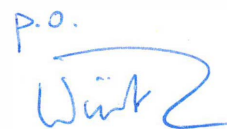
La Syndique



Monique
Choulat Pugnale



Le Secrétaire

P.O.


Julien Bocquet

1^{ère} séance avec la Commission : selon calendrier Municipal(e)

délégué(e) : Mme la Syndique Monique Choulat Pugnale